

nd Loto

he 10 Mars,
s précises du soir,
s Arts et Métiers.

vendre.

bliques, à l'auberge de
député, à Echarlens, le
courant, dès 1 à 4 h.
de favorables conditions,
maître de la commune
dit en « En Champotey
ne). Pré de 35 ares (396

ments adresser au sous-
Alex. Audrey, notaire.

louer

avec cave, grenier et
antageux pour jardinier.
ril prochain.
M. Gremaud, photo-
91

L WINDSOR

génératrice (des che-
éricain, qui, par sa supé-
médaillé à l'Exposition de
est infailible pour rendre
a couleur naturelle. — Il
nt
x. Gushwaik & Co.
u-
me croissance abondante,
usqu' alors inconnue. — Ce
e. — Se vend en flacons et
Coiffeurs et Parfumeurs.
issède, l'éminent baryton

l'ai me soit donné l'occasion
bre Royal Windsor.
s deux ans, je l'ai recom-
t, et en ai fait des envois à
ont fait mille compliments
usage.
W. Pilette, 10, boulevard
ai obtenus avec votre Royal
ont satisfait que je l'ai de-
né dans ma clientèle.
de l'Echiquier, PARIS.
de la maison chaque flacon
a. le dessus de
la Suisse: CLERMONT.
ve. Dépôt à BULLE chez
iffeur-parfumeur. 98

vente

A. HÄSLER à Bulle:

mentaire

et pratique

des Obligations

LA

capacité civile.

deuxième livraison.

aison: fr. 2. 50.

E SUISSE

mar
S, colonel,
l'infanterie suisse.

FRANÇAISE

mar
1, Lieutenant-colonel.
5 francs.

choix de

à jouer

rots.

ettes

et Liqueurs.

PHILIPPE HÄSLER.



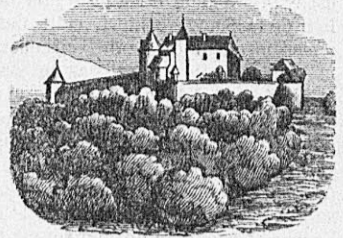
PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50
» » 6 mois » 2.-
Pour l'Etranger le port en sus.
Prix du Numéro 15 Cts.
On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

LA GRUYÈRE

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL Grand'Rue N° 295, BULLE.



Prix des Annonces et Réclames.
Annonces: Pour le Canton
10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts.,
la ligne ou son espace.
Réclames 50 Cts. la ligne.
S'adresser à M. Brunisholz,
Grand'Rue N° 164.
Lettres et argents franco.

Les Annonces de provenance étrangère au Canton doivent être exclusivement adressées à l'Agence de publicité Haassenstein & Vogler.

BULLE, le 16 Mars 1883.

Un nouvel évêque.

Monseigneur Mermillod a été préconisé évêque du
diocèse de Lausanne en consistoire du 15 mars cou-
rant. La candidature de M. Savoy, si chaudement
patronnée par la secte dirigeante de notre canton, a
donc croulé à la grande stupéfaction et au dépit des
libertards. Nous avons entendu ces derniers exprimer
l'espoir d'un conflit entre Rome et les autorités fédé-
rales, conflit qui aurait pour conséquence d'empêcher
Mgr Mermillod d'occuper le siège épiscopal de Lau-
sanne et par le fait de rendre sa nomination illusoire.
L'on voit clairement par là que Mgr Mermillod
n'est pas un évêque selon le cœur des libertards; ils
auraient préféré leur candidat. Cette attitude est pour
nous la preuve que nos tyrannaux sentent que le nou-
vel élu saura user de ses profondes connaissances et
de la fermeté de son caractère pour arracher la reli-
gion des mains de ceux qui l'exploitent et réprimer
les abus qu'on en a fait.

Le pape n'a pas tenu grand compte des désirs des
intrigants, il a été mieux éclairé par sa sagesse que
par les recommandations du gouvernement de Fri-
bourg.

Une arme effrayante.

L'article 324 du code pénal fribourgeois statue ce
qui suit :

« Celui qui, par paroles, menaces, écrits, imprimés,
gestes, images ou figures, outrage soit l'autorité
supérieure du canton, soit un membre de cette au-
torité, soit toute autre autorité publique, un fonc-
tionnaire public, un ministre du culte, un comman-
dant ou un agent de la force publique, un juré, un
témoin ou un expert dans l'exercice de leurs fonc-
tions ou à l'occasion de leurs fonctions, sera puni

d'un emprisonnement de 2 à 4 mois, ou d'une
amende dont le maximum est fixé à 300 francs.
« Si l'offense a le caractère de la calomnie, le cou-
pable sera puni d'un emprisonnement de 4 mois ou
d'une amende qui ne dépassera pas 500 francs, et
« si la calomnie a été proférée publiquement, d'une
réclusion à la maison de correction de 2 ans au
plus et d'une amende de 600 francs au maximum.
« Le coupable pourra en outre être sus-
pendu, pendant 2 ans au moins, dans l'ex-
ercice de ses droits politiques. »
Il faut le reconnaître, jusqu'à ces derniers temps,
nos tribunaux ont peu fait usage de la faculté réservée
au dernier alinéa de l'article que nous venons de re-
produire. La passion politique ne s'était pas encore
introduite dans le sanctuaire de la Justice. Mais au-
jourd'hui les jugements emportant privation pour le
citoyen du droit de vote ou de suffrage sont devenus
tellement fréquents qu'il n'y a pas possibilité de ne
pas en être frappé.

Et qui sont ceux contre lesquels cette peine, émi-
nement arbitraire par cela même qu'elle est facultative et supplémentaire, est prononcée? Presque tou-
jours, pour ne pas dire toujours, des adversaires poli-
tiques du clan du N° 13 dont les juges de tribunaux
ne sont en général que des créatures et des zélateurs.
Cela se comprend de reste. L'autorité et l'adminis-
tration étant tombées chez nous complètement entre les
mains de l'armée du salut libertard, il ne peut s'agir
de réprimer que des outrages à des libertards.

Les dispositions sont tellement arrêtées de faire
de l'article 324 du code pénal un engin de guerre
que M. le conseiller national Jaquet lui-même a failli
tout dernièrement en devenir une illustre victime à
propos de son discours au banquet du cercle conser-
vateur de la Gruyère.
M. Jaquet ne s'est pas gêné de critiquer vertement
les actes et les allures du gouvernement. Ses sévères
reproches étaient tellement justes qu'ils ont fait bon-
dir de rage les inquisiteurs du N° 13.

— Ma foi, vous m'en demandez trop. Nous le saurons plus
tard, tout finira par s'expliquer. Adieu, jeune homme, ne faites
plus de sottises, n'oubliez pas qu'on vous aime.
— Je n'ai rien oublié, dit Henri en lui serrant la main, mais
j'ai été provoqué hier soir, à mon retour, par Manfred Ritter
et la fortune m'a trahi.
— Ah! le gueux! ah! le gueux! j'aurais dû le dénoncer au
colonel.
— Non, calmez-vous et prenez ma casquette, il ne faut pas
chevaucher tête nue pendant la nuit.
— Tiens, dit Dubois, je ne m'en étais pas aperçu.
Je lui donnai ma calotte de velours, que j'ai toujours dans
la poche de mon paletot, et il partit.
Il me restait à trouver un gîte et un souper; ce n'était pas
chose facile, les hôtels étaient remplis d'étrangers et de mili-
taires. Nos recherches demeurant infructueuses, je profitai de
la seule ressource qui me fut offerte et qu'Henri m'avait pro-
posée dès le commencement, je me couchai dans le lit de Bur-
nand, son compagnon de chambre, et je dois ajouter que je me
couchai sans souper. Henri voulut aller acheter des vivres,
mais j'avais une si grande frayeur de me séparer de lui que je
m'y opposai.
Quelle nuit nous avons passée! Il eut le loisir de me raconter
toute son histoire; c'est un vrai roman, dont le début remonte
à notre excursion dans la Gruyère, il y a huit ou neuf ans. Je
ne me doutais pas alors que ces enfantillages nous conduiraient
dans un tel pétrin! Voilà les enfants! Vous ne pouvez jamais
calculer les conséquences de leurs actes. Au moment où vous
croyez les tenir dans votre main, ils vous échappent; bonsoir,
couragez après.
Il a rencontré ici cette jeune Chollet, avec qui il faillit se
battre aux Colombettes, et qu'il avait l'air de détester; il en
est éperdument épris.

La Liberté a alors donné à entendre au téméraire
représentant du peuple que le gouvernement pourrait
bien le déférer aux tribunaux en vertu du fameux
article 324 du code pénal, sous la prévention d'outrage
envers l'autorité supérieure.
Et si on ne l'a pas osé faire, ce n'est certes pas
qu'on doutât d'une condamnation, mais on a eu peur
de la Suisse.
C'eût été intéressant néanmoins de voir M. le con-
seiller national Jaquet condamné à 2 mois de prison
et privé de ses droits politiques pour une durée de
5 années, pour avoir mal parlé du gouvernement,
pour avoir outragé l'autorité.
Quel exploit pour les uhlands de l'armée du salut
libertard que de décapiter un représentant du peuple,
de casser aux gages un conseiller national!
M. Jaquet a échappé à la peine, grâce à sa position
sociale élevée; mais tous n'ont pas la position de M.
Jaquet. Nous disons à dessein qu'il a échappé à la
peine, car l'appréciation de la question de savoir s'il
y a, ou s'il n'y a pas, dans une critique ou une appréc-
iation, un outrage, appartient au juge; et le juge étant
nécessairement libertard, prononcera dans sa propre
cause. (A suivre.)

CONFÉDÉRATION

Les négociations pour le traité de commerce avec
l'Italie avancent vers leur solution; l'Italie ne con-
sent à aucune concession sur le coton et ses articles,
mais à des réductions considérables sur les fromages.
Le rendement postal pour l'exercice de 1882 pré-
sente un boni de 1,808,013 francs.

Berne. — La municipalité de Berne fait élever
un monument en marbre de St-Triphon sur la tombe
de M. Maurice de Stürler, ancien chancelier d'Etat,
qui, en mourant, a légué toute sa fortune aux pauvres.
— M. Zurbuchen est élu conseiller national par
6,000 voix; M. Michel en a réuni 4,000.
Lucerne. — Le Grand Conseil a voté en second
débat la loi qui réintroduit la peine de mort; mais il

N'est-ce pas inconcevable? quelle singulière chose que la
destinée! Il partait pour Thoun, ne songeant à rien d'autre
qu'à bien faire son service et à gagner de l'avancement, et il
y trouve une femme; car ils sont fiancés, il faut bien que tu le
saches.
Et nous, qui lui préparions un si joli mariage à Neuchâtel,
avec la fille de mon ami Vaucher. Enfin, c'est son affaire, mais
nos plans sont à vau-l'eau; les parents proposent et leurs fils
disposent. Il faudra que la pauvre Constance s'en console. Au
premier moment, cette nouvelle m'a été excessivement dés-
agréable; dès lors j'en ai pris mon parti. Je préfère avoir mon
fils vivant, marié selon son cœur, que de le sentir malheureux,
désespéré, parce qu'on aurait contrarié son amour. Depuis que
je l'ai vu à deux doigts de la mort, j'ai fait des réflexions sé-
rieuses qui m'ont débarrassé de bien des préjugés et de cette
étroitesse d'esprit que l'on gagne dans les coteries des petites
villes.
Du reste, Henri aura fort à faire pour réaliser ses plans; il
a un rival qui a toutes les sympathies de M^{me} Chollet et d'une
vieille tante qui promet de leur laisser un million si la nocce se
fait cette année. Autorisé par la jeune fille, qui paraît l'aimer
véritablement, Henri a présenté sa demande dans les règles à la
mère, qui l'a éconduit, comme s'il ne valait pas tous les
Chollet et tous les Ritter de la Confédération suisse. Car le
rival préféré est ce fameux Manfred Ritter, dont je t'ai raconté
les prouesses dans la Gruyère, et qui a été si bien rossé par le
forgeron de Vuadens. Ce cousin Manfred a d'abord voulu se
débarrasser de notre fils en l'assommant ou en le faisant as-
sommer un soir au coin d'un bois, — l'histoire n'est pas encore
tirée au clair, — puis il l'a provoqué en duel. C'est alors que
notre pauvre garçon, aveuglé par la colère et confiant dans
son étoile, a proposé à Ritter de tirer au sort à qui irait s'en-
fermer derrière les rails du retranchement pendant la canou-

est expressément dit que le jury devra prononcer au lieu de la peine de mort, celle des travaux forcés à perpétuité s'il existe des circonstances atténuantes, et si le malfaiteur n'est pas en cas de récidive.

Unterwald-le-Haut. — Vendredi dernier, à Sarnen, on abattait un haut peuplier devant l'auberge qui porte *Landenberg* pour enseigne. Un enfant se trouvait dessous et allait être écrasé, lorsqu'un brave ouvrier italien, Andrea Masacco, s'élança au péril de sa vie, sauva l'enfant, mais eût le crâne fracassé par l'arbre et rendit le dernier soupir la nuit même.

Thurgovie. — Le Grand Conseil a donné son approbation à la distribution d'une somme de 10,000 francs à prendre sur les bénéfices de la banque cantonale, comme premiers secours aux agriculteurs en détresse.

Vaud. — Un vigneron de C., près Vevey, malade, sans domestique et sans épargne, se voyait menacé de perdre sa récolte faute de pouvoir tailler ses vignes; quelques amis, connaissant sa position, se réunirent au nombre de vingt, et en un jour, les lui taillèrent toutes.

Valais. — Dans le but de favoriser la culture de l'osier dans le canton, le Conseil d'Etat a autorisé le Département des ponts et chaussées à fournir gratuitement 30—40,000 baguettes aux sociétés d'agriculture, à condition que celles-ci se chargent de faire, avec ces baguettes, des essais de culture. — Chez nous, la presse gouvernementale tombe sur de malheureux employés qui cherchent à introduire cette nouvelle industrie dans notre pays.

Neuchâtel. — Samedi matin, la justice de paix de Val-de-Ruz a procédé dans la forêt, non loin de l'ancien gibet de Valengin, à la levée du cadavre d'une femme d'une trentaine d'années, demeurant à Neuchâtel, qui avait disparu de son domicile depuis mercredi.

Le cadavre était dans un endroit passablement retiré, au bord du ravin des Gorges du Seyon. En suivant les empreintes attestant que la pauvre femme est parvenue en se traînant à la place où elle est morte, ceux qui l'ont trouvée ont gravi la forêt jusqu'au dessus d'une paroi de rochers, au bord de laquelle étaient le chapeau et le manteau de la défunte, abandonnés là. Dans le manteau on a trouvé deux feuilles de chants de l'Armée du Salut, et des fragments d'un recueil de cantiques.

Les derniers moments de la morte paraissent avoir été fort pénibles, si l'on en juge par la trace des efforts qu'elle a faits pour se mouvoir lorsqu'elle sentait ses forces l'abandonner.

Genève. — La vente en faveur du *Home suisse* de Vienne, qui vient d'avoir lieu à Genève, a produit 3,643 fr.

CANTON DE FRIBOURG

Registre du commerce.

Les intéressés sont rendus attentifs aux dispositions législatives suivantes concernant les inscriptions au registre du commerce :

« Quiconque fait le commerce, exploite une fabrique ou exerce en la forme commerciale une industrie quelconque, est tenu de se faire inscrire sur le registre du commerce du lieu où il a son principal établissement. (Art. 865 du code fédéral des obligations.)

Dans notre canton, c'est au greffe du tribunal de l'arrondissement dans lequel la société ou le commerçant a son siège ou son domicile que l'inscription doit être faite. (Art. 1 de la loi cantonale du 13 décembre 1882.)

Le terme utile pour procéder à cette inscription

nade. Le sort l'ayant condamné, Henri a cru devoir tenir sa parole, comme un écervelé qu'il est, exposant sa vie sans songer à ses parents, à son avenir, à nos vieux jours.

Je ne lui ai pas fait de reproches et je n'ai pas besoin de te recommander la prudence à cet égard; il est assez affligé de toutes manières; il est surtout humilié d'être mis aux arrêts, lui qui n'a pas subi une seule punition jusqu'à présent. Il m'a demandé de ne pas retourner à Neuchâtel lorsqu'il sera libre et de passer quelque temps avec moi dans l'Oberland. Peut-être espère-t-il revoir M^{lle} Chollet; les amoureux ne peuvent vivre séparés; en tout cas, je te prie de lui envoyer des habits pour le moment où il quittera son uniforme. Tu sais mieux que moi ce qui lui convient, aussi je ne t'en donne pas le détail; lui-même en serait incapable, il est trop absorbé.

Ne parle à personne de ce que je viens de te communiquer; ce serait déchaîner gratuitement toutes les langues, qui vivent de commérages, et qui seraient trop heureuses de nous malmenner. Au revoir, à bientôt, ton affectionné,

J. J. SANDOZ, doct. méd.

XI

LES DÉCEPTIONS DU D^r SANDOZ.

Meyringen, août 18...

Ma chère Louise.

Nous voici à Meyringen, installés dans une maison de paysan qui est à la fois un moulin, une boulangerie et une pension d'été. Les commensaux de céans sont pour la plupart des peintres, qui travaillent toute la journée dans les environs; les uns étudient le paysage, d'autre le genre; ce ne sont pas les motifs

échoit le 31 mars courant. (Art. 894 du code fédéral des obligations.)

Les intéressés qui, d'après la loi, sont tenus de se faire inscrire sur le registre du commerce et qui à cette date ne se seront pas exécutés, seront passibles d'une amende de 10 à 500 francs. (Art. 864 du même code.)

Les conseils communaux doivent aviser le greffier dans le plus bref délai, en vertu de l'obligation que leur impose l'art. 4 de la loi cantonale précitée, de toute personne ou société établie dans la commune, qui y fait actuellement un commerce, exploite une fabrique ou exerce en la forme commerciale une industrie quelconque. (Communiqué.)

L'inspection générale des troupes commencera cette année le 9 avril et se poursuivra jusqu'au 10 mai. (Voir les affiches pour les renseignements et directions pouvant intéresser les militaires.)

Hier, mardi, M. Collomb, jardinier, à Portalban, avec deux ouvriers, se sont noyés dans le lac de Neuchâtel, en conduisant une barque chargée de gravier. (*Journal de Fribourg*.)

Fribourg, le 9 mars 1883.

Monsieur le rédacteur de *la Gruyère* à Bulle.

Monsieur,

Permettez que par l'intermédiaire de votre journal je rappelle aux exposants fribourgeois les termes d'inscription pour les expositions temporaires de Zurich, groupe 26, *Agriculture*.

Doivent être inscrits jusqu'au 15 mars, le menu bétail et les volailles; jusqu'au 15 avril, les chiens, les chevaux et le gros bétail; jusqu'au 1^{er} juin, les abeilles; jusqu'au 15, même mois, les produits de l'industrie laitière; et jusqu'au 1^{er} août, les produits du sol.

Recevez, monsieur le rédacteur, avec mes remerciements les plus vifs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le commissaire cantonal,
Paul GENDRE.

Le concours annuel du printemps, pour les races bovine, chevaline, et porcine, aura lieu dans la dernière semaine de mars, soit à partir du 26 courant, de la manière suivante :

- » Pour les districts de la Sarine et de la Singine, lundi 26 mars, à Fribourg.
- » le district de la Glâne, mardi 27 mars, à Romont.
- » le district de la Veveyse, mercredi 28 mars, à Châtel-St-Denis.
- » le district de la Gruyère, jeudi 29 mars, à Bulle.
- » le district de la Broye, vendredi 30 mars, à Estavayer.
- » le district du Lac, samedi 31 mars, à Morat.

GRUYÈRE

On nous affirme, ce que nous désirerions du reste voir démentir, que les détenus dans les prisons du château de Bulle sont tellement négligés que quelques uns en sont sortis couverts de vermine et que la nourriture qui leur est fournie par le poste de gendarmerie est tellement détestable, que bon nombre ne veulent pas y toucher. L'Etat paie fr. 1. 35 ct. par jour pour la pension des détenus et ce que les gendarmes servent à leurs hôtes, ne vaudrait pas 40 à 50 centimes par jour.

Où est le précepte de Jésus: Visitez les prisonniers? Probablement dans la besace de M. Krenger.

qui manquent dans cette contrée; tout est intéressant, le moindre chalet est pittoresque, le verger le plus abandonné est amusant, les jolis minois abondent. Aussi, nos artistes profitent-ils de leur temps sans trêve ni repos. Nous pouvons diriger nos excursions de tous les côtés, sur le Hasliberg, pour admirer les Wetterhöner dans toute leur beauté; à Rosenluis, où j'irai rafraîchir d'anciens souvenirs; dans la vallée de Gadmén et le long de la route du Grimsel. Tu vois que notre quartier-général est bien choisi; notre logement est convenable, la table excellente et la société aimée et agréable.

Henri est aussi bien que le lui permettent ses contrariétés; il faut avouer que le pauvre garçon en a eu de tous les genres. A sa place, je serais découragé et je renoncerais à des chimères. Pourquoi faut-il que les jeunes gens soient amoureux? La belle nécessité! Ils seraient si heureux sans cela. Ils n'ont pas de repos jusqu'à ce qu'ils aient mordu à cette amorce, et puis ils ne font plus que geindre et soupirer.

Si les Chollet et les Ritter avaient été disposés à l'égard de notre fils comme ses chefs militaires, nous serions les gens les plus joyeux du monde, et malgré mes cinquante-six ans, je serais tout prêt à danser à la noce et à faire mille fredaines; la punition que je redoutais n'a pas été prononcée et son avancement ne sera pas compromis. On a mis sa faute sur le compte de son zèle pour l'arme qu'il représente; on n'a voulu voir que la rivalité entre le génie et l'artillerie, et comme enthousiasme, par le temps qui court, n'est pas chose vulgaire, on n'a pas voulu le refroidir en montrant de la sévérité. « Une autre fois, lui a dit le colonel de Salis, n'exposez plus votre vie pour faire des expériences dangereuses, ou pour satisfaire un vain amour-propre, votre vie appartient au pays, à notre patrie bien-aimée qui a besoin de bons citoyens, de bons soldats, et de bons officiers! »

Quel mal avons nous pu faire à M. le curé de Châtel-Crésuz pour qu'il ait osé dire que nos abonnés n'avaient pas besoin de faire leur devoir paschal?

O religion d'amour, de quelles haïnes on te charge! Au lieu de fomentier la discorde, M. le curé de Châtel-Crésuz ferait peut-être mieux de travailler à ramener l'harmonie parmi les chœurs de son lutrin.

Nous apprenons de Vuadens une douloureuse nouvelle, c'est le décès de M. Joseph Dupasquier, du Briet, survenu promptement jeudi matin après une courte et pénible maladie. M. Dupasquier appartenait à l'une des plus honorables familles du district et était très connu dans les cantons voisins, où il avait établi de bonnes et nombreuses relations par son commerce de bétail. Eleveur intelligent et bon connaisseur de bétail, le défunt a rendu de vrais services à son pays, dont il a su faire apprécier les produits au dehors. Bon citoyen, toujours généreux et serviable envers tous ceux qui faisaient appel à son bon cœur, cet ami laisse d'unanimes regrets dans notre Gruyère. Paix à ses cendres!

Aux éleveurs de bétail de la Gruyère.

Les éleveurs de bétail de la Gruyère et de la Veveyse sont avisés que le délai pour inscriptions de la race bovine pour l'exposition nationale de Zurich est fixé sur le 15 avril et qu'il importe de ne pas attendre le dernier moment pour les effectuer.

Pour faciliter la besogne des éleveurs, M. Jules Glasson, syndic, à Bulle, a bien voulu se charger de recevoir les inscriptions et de donner toutes les directions que l'on pourrait lui demander. Il se chargera de même de transmettre le tout au commissaire cantonal.

ÉTRANGER

France. — Le gouvernement a décidé de sévir rigoureusement contre les individus qui assistent aux troubles ou provoquent des délits contre la propriété.

— Les anarchistes ont organisé plusieurs assemblées populaires sur des places publiques à Paris. La police aidée de la troupe a dispersé tous les attroupements. Quelques boulangeries ont été pillées. Le tribunal correctionnel a commencé à juger les prévenus. Sur seize individus jugés, treize ont été condamnés à des peines variant de 16 fr. d'amende à 4 mois de prison.

— Un incendie considérable a détruit cette nuit une grande partie de l'archevêché. La malveillance est étrangère à ce malheur. Les archives et les documents ont été préservés. Il n'y a que des pertes matérielles.

Allemagne. — La *Semaine militaire* publie la nomination du général Brouard de Schellendorf comme ministre de la guerre en remplacement du général de Kameke, qui a donné sa démission.

— L'amiral de Stosch a donné sa démission; elle a été acceptée par l'empereur.

— En raison des soupçons qui ont surgi d'un empoisonnement par le phosphore, il a été procédé par la justice à l'autopsie du corps du prince Gortschakoff. L'enquête judiciaire sur les circonstances de la mort du prince continue.

Le corps sera transféré dans la chapelle grecque de Baden, où il restera provisoirement. Plus tard, il sera transporté en Russie.

— On vient d'arrêter à Elberfeld un lithographe qui confectionnait en grand des timbres des postes

En revanche, M^{me} Chollet m'a traité comme un cosaque. Vaincu par les sollicitations de mon amoureux, et désirant remercier les Dubois qui ont montré un si complet dévouement, j'étais parti seul pour Thierachern, où ils passent l'été dans un petit cottage parfaitement organisé, avec jardin, dans un site magnifique. C'était une belle journée d'été; après les agitations que je venais de traverser, le calme de la campagne me faisait du bien; je marchais allègrement entre les champs de blé que l'on commence à faucher, et, sans la préoccupation que me donne le chagrin de notre pauvre fils, j'aurais été parfaitement heureux. J'ai même eu la chance de cueillir dans le bois qu'ils appellent *Kandergrien*, des plantes rares qui figureront honorablement dans mon herbier. Midi sonnait quand j'arrivai chez nos amis, et les cloches se répandaient d'un village à l'autre. On m'accueillit à bras ouverts.

— Nous dînons à une heure, me dit M^{me} Dubois, voulez-vous venir avec moi à l'hôtel voir M^{lle} Chollet? elle est bien malade. C'est à deux pas.

— Permettez, lui dis-je, est-ce comme médecin, comme ancienne connaissance, ou en qualité de... ?

Je trouvais la démarche délicate et compromettante.

— En qualité de tout ce que vous voudrez, reprit-elle; quand vous l'aurez vue, vous en aurez pitié.

— Je le veux bien; mais si la mère a déjà fait chercher un médecin?

— Nous attendons justement le docteur Jaggi, d'Uebischy; il dînera avec nous après avoir fait sa visite à l'hôtel. Dans l'état où est Julia, une consultation ne sera pas de trop.

(A suivre.)

alleman
temps d
sonne n
la persi
tentien.
Rus
dont les
et Odess

— L
octogén
générat
Talleyr
moins é
carrière
âge de

Esp
ques b
Membr
en les n

Le n
d'hui à
recher

— I
proprié
été éca

Tur
un pris
avait ar

çais. —
le vice-

— I
lien qui

Egy
armée

— U
quitter

La c

est une

que de

aux hon

du pain

chaux

dissent

n'est p

leurs eff

ment p

raison

ment u

légers

trop di

hectoli

le sol.

Voic

chaux.

faut qu

paleme

gétaux

cendres

donnez

siliceux

jouisse

avec a

bien ce

feuille,

vous le

manqu

serront

vous de

boue de

cendre

les pla

Il ne

cultivé

que po

détrit

elle br

On la r

lite, el

emplo

qui va

de la t

La c

nourri

l'aigre

les her

dans le

le rend

plantes

place d

avez u

re à M. le curé de Châ-
re que nos abonnés n'a-
devoir paschal ?
les haïnes on te charge !
orde, M. le curé de Châ-
eux de travailler à ra-
nantes de son lutrin.

s une douloureuse nou-
Joseph Dupasquier, du
jeudi matin après une
Dupasquier apparte-
es familles du district
tons voisins, où il avait
relations par son com-
ligent et bon connais-
du de vrais services à
précier les produits au
généreux et serviable
appel à son bon cœur,
ets dans notre Gruyère.

Bétail de la Gruyère.

ruyère et de la Veveysse
inscriptions de la race
ale de Zurich est fixé
de ne pas attendre le
uer.

les éleveurs, M. Jules
en voulu se charger de
onner toutes les direc-
ander. Il se chargera
t au commissaire can-

ER

ent a décidé de sévir
vidus qui assistent aux
délits contre la pro-

nisé plusieurs assem-
publiques à Paris. La
ersé tous les attroupe-
ont été pillées. Le tri-
s à juger les prévenus.
ont été condamnés à
amende à 4 mois de

a détruit cette nuit
ché. La malveillance
archives et les docu-
a que des pertes ma-

ie militaire publie la
le Schellendorf comme
ement du général de
ion.

né sa démission; elle
ui ont surgi d'un em-
il a été procédé par
du prince Gortscha-
s circonstances de la

la chapelle grecque
ement. Plus tard, il

rfeld un lithographe
s timbres des postes

aité comme un cosaque.
amoureux, et désirant re-
si complet dévouement,
ils passent l'été dans un
avec jardin, dans un site
été; après les agitations
la campagne me faisait
re les champs de blé que
a préoccupation que me
j'aurais été parfaitement
ueillir dans le bois qu'ils
res qui figureront homo-
nait quand j'arrivai chez
t d'un village à l'autre.

Mme Dubois, voulez-vous
let? elle est bien malade.

me médecin, comme an-
.... ?

compromettante.
ndrez, reprit-elle; quand

a déjà fait chercher un

uteur Jaggi, d'Uebischy;
a visite à l'hôtel. Dans
sera pas de trop.
(A suivre.)

allemandes, avec lesquels il effectuait depuis long-
temps des paiements. Ils sont si bien imités que per-
sonne ne s'aperçut de la fraude, jusqu'au moment où
la persistance des paiements en timbres éveilla l'at-
tention.

Russie. — La police a découvert un complot
dont les ramifications s'étendent à Moscou, Kharkof
et Odessa; elle a opéré de nombreuses arrestations.

— Le prince de Gortschakoff vient de mourir. Cet
octogénaire était un des derniers représentants de la
génération de diplomates qui a succédé à celle des
Talleyrand et des Metternich et qui avait été plus ou
moins élevée à leur école, car il avait débuté dans la
carrière au congrès de Vérone en 1820. Il était alors
âgé de vingt-deux ans.

Espagne. — On poursuit activement les quel-
ques bandits qui, réfugiés dans les montagnes de
Membril, extorquent de l'argent aux propriétaires
en les menaçant de mort en cas de refus.

Le nombre des anarchistes arrêtés s'élève aujour-
d'hui à environ 2,000; la gendarmerie continue ses
recherches.

— Le théâtre de la Havanne s'est effondré. Le
propriétaire du théâtre et deux de ses employés ont
été écrasés sous les ruines.

Tunis. — Le vice-consul italien à Tunis a enlevé
un prisonnier italien à une patrouille française qui
avait arrêté un italien pour insultes à un soldat fran-
çais. — L'autorité militaire de la goulette a sommé
le vice-consul de rendre le prisonnier.

— L'incident de la Goulette est terminé. L'Ita-
lien qui avait insulté un soldat français était ivre.

Egypte. — L'Angleterre a décidé de réduire son
armée d'occupation en Egypte à six mille hommes.

— Une partie des troupes anglaises qui doivent
quitter l'Egypte se sont embarquées hier.

CAUSERIE AGRICOLE.

Des différents engrais.

ENGRAIS TERREUX.

(Suite.)

La chaux est un excellent engrais comme le pain
est une excellente nourriture; mais si vous ne donnez
que de la chaux aux plantes et uniquement du pain
aux hommes, ils finiraient par dépérir. Il faut aux uns
du pain et quelque chose avec, et aux autres de la
chaux et aussi quelque chose avec. D'aucuns vous
disent que la chaux n'est qu'un amendement, que ce
n'est point un engrais, que si elle produit de merveil-
leux effets dans les terrains argileux, c'est tout bonne-
ment parce qu'elle les divise. Je vous déclare que cette
raison ne me paraît pas bonne, car elle produit égale-
ment un merveilleux effet dans les terrains siliceux et
légers qu'elle ne divise pas, attendu qu'ils sont déjà
trop divisés. Et, d'ailleurs, ce ne sont pas quelques
hectolitres de chaux par hectare qui peuvent diviser
le sol. Cela me fait rire et hausser les épaules.

Voici comment je m'explique les bons effets de la
chaux. Pour qu'une terre soit d'excellente qualité, il
faut qu'il y ait dedans un peu de tout et que, princi-
palement, la chaux n'y manque point, car tous les vé-
gétaux s'en nourrissent. La chaux qui est dans leurs
cendres le prouve et de reste. Partant lorsque vous en
donnez aux argiles qui n'en ont guère et aux terrains
siliceux qui n'en ont pas du tout, les plantes se ré-
jouissent et font fête, c'est tout naturel. On mange
avec appétit ce qu'on aime. Encore une fois, notez
bien ceci: pas de paille, pas de brin d'herbe, pas de
feuille, pas de bois qui ne donnent de la chaux quand
vous les brûlez. Donc, toutes les fois que la chaux
manquera dans un terrain, les besoins des plantes ne
serront pas satisfaits; donc aussi, toutes les fois que
vous donnerez à ce terrain ou de la chaux, ou de la
boue de pierre à chaux ramassée sur les routes, ou des
cendres de houille qui en renferment, vous mettez
les plantes dans le contentement.

Il ne fait pas bon employer la chaux sur les terres
cultivées, quand elle est vive. Elle ne convient alors
que pour les défriches récentes de forêts, très riches en
détritus végétaux. Dans cet état, elle est caustique,
elle brûle, elle perdrait les graines qu'elle toucherait.
On la met donc en petits tas sur le champ: elle se dé-
lite, elle se fuse pendant l'hiver, et, après cela, son
emploi n'offre plus d'inconvénient. Ou bien encore, ce
qui vaut mieux, on la mélange tout bonnement avec
de la terre sous forme de composts.

La chaux, mes amis, n'a pas seulement le mérite de
nourrir les végétaux; elle a aussi celui d'empêcher
l'aigreur des terrains. Vous savez que les feuilles, que
les herbes qui poussent, donnent des eaux acides
dans le genre du vinaigre. Ces eaux là gatent le sol,
le rendent aigre, comme nous disons nous autres, et les
plantes délicates n'y poussent pas volontiers. A la
place d'un bois défriché, d'une bruyère défrichée, vous
avez un sol aigre, à cause de millions et des milliards

de feuilles qui ont pourri là pendant des siècles. A la
place d'un pré marécageux, que vous avez assaini et
rompu à la charrue, vous avez un sol aigre, à cause
des roseaux, des joncs, des mauvaises herbes qui ont
poussé et sont mortes là, peut-être aussi pendant des
centaines d'années. Eh bien! sur ce sol aigre, toutes
les plantes que vous semez ne viendraient pas volon-
tiers, ne prospéreraient pas. Il n'y a guère que
l'avoine qui résiste bien, et vous en semez plusieurs
années de suite. Si, au contraire, vous menez sur ces
terrains, nouvellement défrichés, beaucoup de chaux
ou beaucoup de boues calcaires de route, ce qui re-
vient à peu près au même; si après cela, vous faites
un labour croisé pour mêler le tout, terre, feuilles
pourries et chaux, comme il convient, l'aigreur s'en
ira, et vous pourrez semer autre chose que de l'avoine.
Tenez, mes amis, continua M. Mathieu, je vais vous
expliquer le mystère en deux mots: Vous n'êtes pas
sans avoir entendu dire aux anciens que pour guérir
une personne de la fièvre, il fallait mettre un œuf de
poule, un œuf frais, avec sa coque, dans un verre de
vinaigre, l'y laisser pendant vingt-quatre heures, le
retirer, et, après cela, faire boire le vinaigre à la per-
sonne malade? — Ma grand'mère, interrompit Jean-
Pierre, m'a indiqué cette recette là plus de cent fois,
quand j'avais des fièvres, mais je n'en ai pas voulu,
attendu que ça me fait l'effet d'un remède de cheval.
— Pas si rude à avaler que tu te l'imagines, reprit
M. Mathieu, et voici pourquoi: — La coque d'œuf
c'est du calcaire, de la chaux ou approchant; cette
chaux prend la force du vinaigre pour former un sel
qui n'est pas mauvais à avaler, et le tour est fait. Eh
bien! la chaux se comporte de la même manière avec
l'acide des terrains nouvellement défrichés.

(A suivre.)

VARIÉTÉS

Les cochons à l'assommoir.

(Suite et fin.)

C'est donc M. Smith qui, continuant son œuvre, a
offert à MM. Dujardin et Audigé les fonds nécessaires
pour faire de nouvelles expériences, — sur des bu-
veurs, cette fois.

Il paraissait tout naturel de prendre des hommes,
et certainement les sujets n'eussent pas manqué. Pen-
sez donc, boire à satiété du matin au soir, sans bourse
déliée!... quel rêve!... — On les eût vus, sur une sim-
ple annonce, accourir de Saint-Ouen, de la route de
la Révolte, de la rue Sainte-Marguerite, de la barrière
de Grenelle et de l'île des Singes... de tous les cabou-
lots, de tous les assommoirs...

Mais, quoique ces gens-là aient beaucoup moins de
valeur physique et morale que les chiens qu'on avait
déjà sacrifiés, on n'a pas voulu les prendre... on a
préférés des cochons...

Il paraît, en effet, que le porc a physiquement
beaucoup de ressemblance, non seulement avec l'i-
vrogne, mais avec l'homme en général. Leur orga-
nisme intérieur a une grande analogie.

C'est donc sur des porcs qu'on opère, et ce sont
ces porcs que je suis allé voir.

Ils ont été placés à l'abattoir de Grenelle. Tout au
fond de la deuxième cour est un petit pavillon en-
touré d'une barrière verte que l'on aperçoit de la
porte d'entrée, c'est leur « Assommoir. »

Il y a là quinze porcs, envoyés par l'école de Gri-
gnon. Ils sont du même âge: deux ans, de la même
taille et de la même robe: poil noir. Je ne sais pas
comment se nomme la race, mais c'est une des plus
grandes que j'aie vues. Ces cochons ont près de deux
mètres de la queue au groin.

Quand on entre dans le couloir sur lequel donnent
les cases l'odorat est étrangement frappé par le mé-
lange des odeurs alcooliques diverses. On se croirait
chez un de ces *liquoristes* des boulevards extérieurs,
où toutes les liqueurs en fûts laissent échapper leur
parfum..., puis, avec l'odeur de l'alcool, on sent l'o-
deur de la porcherie... Eh! bien, faut-il le dire? Ce
mélange est infiniment moins écœurant que l'atmosphère
sui generis de certains cafés-brasseries, à une
heure du matin, quand depuis de longues heures, l'ail
des saucissons et la vapeur de la choucroute se mê-
lent à la fumée des pipes et aux exhalaisons méphiti-
ques que produit l'agglomération.

Mais je reviens à mes... cochons. Ils sont, comme
je l'ai dit, soumis à l'alcoolisme. On leur fait prendre
l'alcool mélangé à leur pâté. Chacun a un alcool dif-
férent des autres, et toujours le même pour lui.

Quand je leur ai rendu visite, ils venaient juste-
ment de prendre leur repas du matin.

Je dois constater qu'ils ne semblent pas y apporter
un très grand enthousiasme. Comme cela nous ar-
rive souvent, nous avons été injustes en faisant le dic-
ton « ivre comme un porc. » Les cochons, tout à l'in-
verse des hommes, et plus raisonnables qu'eux, ne
s'enivrent qu'avec répugnance et parce qu'ils y sont

poussés par leur appétit. Dans les premiers temps,
n'a-t-on dit, ils avalaient avec délices leur pâtée al-
coolisée: aujourd'hui, ils hésitent, ils cherchent à
éviter l'alcool qui surnage et à gober le son qui est
au fond de l'auge... Auraient-ils, dans leur étroit cer-
veau, compris, ces ivrognes forcés, ce que ne peuvent
pas comprendre les hommes, ivrognes volontaires?

Quoiqu'il en soit, ils avaient bu. Les uns debout
encore, les yeux miclos, dodelinant de la tête d'un
air abruti, s'arcbouteaient, écartant les pattes pour ne
pas tomber; les autres, déjà à terre, commençaient à
s'endormir. Assez calmes, tous, sauf un à qui son
eau-de-vie de betteraves donnait, sans doute, de mau-
vais rêves et qui se plaignait sourdement...

Mais bientôt le travail alcoolique commença: tous
à terre, sur le flanc. Les uns immobiles, inertes et
comme paralysés — des ivre-morts; — les autres,
en proie à des crises nerveuses, agitant convulsive-
ment leurs pattes, crispant leur groin et montrant
leurs dents seraiées; et d'un bout de l'étable à l'au-
tre, un concert de cris, de grognements — mais non
pas le grognement ordinaire du cochon; ceux-là sem-
blaient des plaintes, des râles...

— Ils vont être comme cela trois ou quatre heures,
m'a dit le gardien; après ils se dégriseront peu à peu,
ils tousseront, cracheront, auront la pituite. Puis,
quand le *mal aux cheveux* sera passé, ils retourneront
à leur pâtée, et s'enivreront de nouveau!

— Et comment ont-ils pu résister depuis deux ans
à un pareil régime?

— Oh! ils sont souvent bien malades. Tenez, voici
un qui s'*absinthe*... il a eu l'an dernier une inflam-
mation d'intestins. Il a fallu le mettre au lait. Pen-
dant un mois, il n'a pu prendre que cela.

— Cependant, ils paraissent gros et gras...

— Oh! il ne faut pas s'y fier. D'abord, c'est la
croissance forcée de ces animaux-là à leur âge. En-
suite, c'est de la mauvaise graisse. Ils sont comme
soufflés. Maintenant qu'ils ont atteint leur taille nor-
male, à mesure qu'ils grossissent, ils diminuent de
poids...

Cela me faisait penser à ces hommes énormes, dont
on admire la belle santé et qu'un rien suffit pour
abattre. Comme celui des cochons alcooliques, et pour
une cause identique, leur embonpoint n'est que fac-
tices...

Et maintenant on va attendre que les cochons suc-
combent à cet empoisonnement lent, mais constant,
par l'alcool.

Quand ils seront morts, on fera leur autopsie.
Et l'on pourra dire sûrement: Voilà les effets du
trois-six, voilà les effets de l'eau-de-vie de marc, voilà
les effets de l'eau-de-vie de pommes de terre, voilà
les effets de l'absinthe...

Cela diminuera-t-il le nombre des ivrognes? J'ai
bien peur que non; mais enfin, ils seront une fois de
plus avertis...

Et, fort des résultats de ces expériences, comme
de celles qu'il fait faire également sur des singes, au
Caire, M. Smith, qui a déjà obtenu des réformes du
gouvernement suédois, obtiendra, peut-être, encore
de nouvelles améliorations en Suède.

Quand à la France — et dans le canton de Fri-
bourg, — il ne faut y penser.

L'alcoolisme est une institution nationale... On n'y
touche pas. Georges Grison.

Le duc d'Aumont, en se regardant dans sa glace,
disait: « D'Aumont, Dieu t'a fait bon gentilhomme,
le roi t'a fait duc; fais quelque chose pour toi à ton
tour: fais-toi la barbe. »

Bibliographie

Le huitième numéro du *Monde Pittoresque* qui vient de pa-
raître commence un très intéressant et très dramatique voyage
« au Pays des Diamants » dans l'Afrique australe; le même
numéro donne la suite et la fin des « Chasses dans le Désert de
M. Lapointe; un nouveau chapitre sur « l'île de Madagascar »
et ses habitants; la suite du récit de M. Carl Bock parmi les
« Cannibales de Bornéo », et du roman de M. Luc Biart: « Entre
deux Océans. » Signalons encore les curieuses variétés intitulees:
« les Tours du Silence », « l'Expédition Caquereau », etc.,
Le *Monde Pittoresque* (4 ou 5 grandes gravures, 15 pages
de texte) est le plus « intéressant », le plus « instructif » et le
moins cher de tous les journaux de voyages.
Administration: Paris, 18, rue d'Enghien.

Avis officiels.

Discussion des biens de 1° Pierre-Florentin Vuarnoz, à Cor-
serey; 3° Félix-Alexandre Vuarnoz, à Corserey; 3° Joseph
Gumy, d'Avry-s.-Matran, à Fribourg; 4° Joseph Niclass,
à Corpataux. Inscriptions pour tous au greffe du tribunal de la
Sarine, jusqu'au 30 avril prochain. — 5° Paul-Camille Martin,
boulanger, à Romont. — Inscriptions au greffe du tribunal de
Romont, jusqu'au 30 avril prochain.

Réunions de créanciers. Ceux de Joseph Sidler, à l'Hôtel-
de-Ville à Romont le 4 avril, à 10 heures du matin, pour suivre
aux opérations de la faillite. — Ceux de Jacques Wildberger,
le même jour, au même lieu, à 9 heures du matin. — Ceux de
Jean Aeby, à Corpataux, le 7 avril prochain, à 2 heures après-
midi, pour se prononcer sur une revendication mobilière faite
par la femme du discutant. — Ceux de Bassler, brasseur, à
Estavayer, le 6 avril prochain, 2 1/2 h. après-midi, à l'Hôtel-de-
Ville à Estavayer, pour vérification et affirmation des créances.

Grande Salle de l'Hôtel des Alpes

Dimanche 18 Mars 1883

Grande et brillante représentation

donnée par la troupe du théâtre central.
Programme nouveau.
Physique. — Illusion.



La Malle des Indes. — La chasse japonaise.
La décapitation par le glaive d'une personne vivante.

Un amateur de Bulle, M. V. V., consent à donner sa tête; chaque spectateur pourra venir sur le théâtre visiter la tête du décapité.
Exercices de MM. Fernando et Willy.

Nouveaux tableaux vivants mythologiques. — Le tour du monde en dix minutes. — Nouvelles vues des 5 parties du globe.

La représentation sera terminée par une grande pantomime nouvelle avec apparition de spectres et fantômes.

Prix des Places:

Premières, 1 fr. — Secondes, 60 cent.

Eclairage brillant. — Excellente musique. — La salle sera bien chauffée.
Bureau 7 heures. — Rideau 8 heures.

Le propriétaire du

Grand Magasin de chaussures

à la Grand'rue à Fribourg,

arrivera sous peu à Bulle avec un grand assortiment de chaussures en tous genres.

En remerciant son ancienne clientèle de la confiance dont elle l'a honoré lors de son dernier passage, il se recommande au bienveillant public de Bulle et des environs, par la modicité de ses prix et par la bonne qualité de ses marchandises, déjà avantageusement connues.

Le déballage aura lieu

à la grande salle de l'Hôtel des Alpes

et l'ouverture est fixée au 15 courant. [259]

Teinture et Dégraissage

J. C. Schuler à Stammheim (Zurich).

Teinture et dégraissage de tous genres d'habillements faits ou défaits, en velours, soie, laine, coton, etc.

Impressions sur étoffe en toutes nuances.

Rafraîchissement de couleurs fanées sur vêtements d'hommes.

Prix modérés. — Ordres exécutés au plus vite. [264]

Dépôt à Bulle: chez PITTET-VIENNY, négociant.

Société de secours mutuel de la Gruyère

Assemblée générale

Dimanche 18 Mars 1883, à 2 heures après-midi, au Tirage à Bulle.

TRACTANDA:

Réceptions.

Examen et approbation des comptes.

Propositions individuelles.

Les personnes qui voudraient se faire recevoir de la Société, devront fournir une déclaration de santé d'un médecin de leur choix. Elle devra être remise à un membre du Comité jusqu'à vendredi soir 16 courant. [254]

Le Comité.

Avis important.

Dès aujourd'hui, on trouvera au dépôt du soussigné à la Tuilerie de La-Tour-de-Trême:

Tuiles ordinaires;

Carrons de toutes grandeurs;

Carrons creux à 3 et 6 trous;

Tuyaux de drainage de divers numéros. [253]

Le tout venant de la renommée tuilerie du Mouret.

10 ans de garantie. — Prix très favorables.

Se recommande L. Louis GASSER, tuilier, à La-Tour-de-Trême.

Chez François PILLOUD, près du temple, à Fribourg.

Gillard, entrepreneur, à Bulle.

Genoud, Auguste, à Châtel-St-Denis.

Clarin, E., entrepreneur, à Estavayer-le-Lac.

TUILES SUISSES.

MÊME MODÈLE QUE CELLES D'ALTKIRCH

DE LA

Grande Briqueterie mécanique de Zurich

Industrie nationale. [251]

Garanties contre la gelée et les intempéries les plus rigoureuses. Le grand écoulement de cet article en permet la vente à des prix exceptionnellement réduits.

LIQUIDATION.

Pour cause de changement de domicile, la soussignée liquidera à bas prix toutes les marchandises de son magasin en

Poteries, draperies et étoffes en tous genres.

Elise Meyer-Meyer.

Magasin vis-à-vis de la promenade.

Atelier et Magasin de Meubles.

Ameublements de Salon Louis XV, literie, canapés, fauteuils, garde-robes, commodes à bureau.

Choix de glaces avec cadres dorés, depuis 10 à 50 Fr.

Ouvrages soignés. — Prix modérés.

[245]

J. Baudère, ébéniste-tapissier, à Bulle.

Terrains à louer.

Lundi, 19 Mars prochain, dès les 2 heures du jour, au Café de l'Hôtel de Ville, la commune de Bulle, exposera en location pour la présente année, un certain nombre de lots de communes situés aux Marais, en Vaussens et aux Roulemés, ainsi que diverses petites parcelles.

Bulle, le 3 Mars 1883. [248]

Le Secrétariat.



Aux propriétaires de juments.



J. J. Ecoffey à Bulle avise les propriétaires de juments poulinières qu'il tient à leur disposition ses trois beaux étalons et un âne de grande race.

Dès le 20 courant il se rendra:

Tous les lundis à Vuisternens-devant-Romont.

le vendredi à Châtel-St-Denis.

et le samedi à Semsales.

Atelier de serrurier.

Grand choix de fourneaux et potagers,

en tous genres, garnis en refracteurs, garantis pour la solidité, à des prix modérés. Le soussigné se recommande aussi pour tous les ouvrages qui concernent son état. [242]

Jérôme Wagner, serrurier, rue du Tirage, à Bulle.

LE DERMATOLIP du Dr Wander (meilleure huile pour le cuir)

amollit le cuir le plus dur et le plus vieux, le rend souple, flexible et imperméable. Très apprécié par les chasseurs. Le meilleur enduit (moyen de graissage) pour les harnais, les bottes, les sabots de chevaux, selles, voitures, chez MM. L. Körber, Bulle; Wittmer-Metler, Romont; Ch. Lapp, Fribourg. (H 206 Y) [213]

Une jeune fille

de 17 à 18 ans, de famille recommandable, qui désirerait apprendre le blanchissage à neuf, pourrait entrer à de favorables conditions.

S'adresser au bureau du journal. [262]

On demande

pour le 1^{er} Mai une fille de confiance au courant des travaux d'un ménage.

S'adresser au bureau du journal. [266]

On demande

desuite une fille sachant bien coudre les chapeaux de paille.

[267] Bosson, fils chapelier.

On demande

quelqu'un pour faner un domaine.

S'adresser au bureau du journal. [261]

On offre à vendre

un beau secrétaire, bonheur de jour, bois de lit dit à la française, chaises et un établi de menuisier, qu'on cédera à un prix raisonnable. S'adresser à la Maison de Ville à Broc. [263]

A vendre.

En mises publiques, à l'auberge de M. Deschenaux, député, à Echarlens, le Lundi 19 Mars courant, dès 1 à 4 h. après-midi, sous de favorables conditions, l'art 614 du cadastre de la commune d'Echarlens, lieu dit en « En Champotey dessus » (la vigne). Pré de 35 ares (396 perches).

Pour renseignements adresser au soussigné [257] Alex. Andrey, notaire.

A louer

Pour entrer desuite, un appartement. S'adresser à M. Marchini, marbrier, à Bulle. [250]

Cassée

à la Pinte de la Fleur de Lys à Echarlens le dimanche 1^{er} Avril. [258]

Bonne musique.

Pour cause de non emploi, on offre à vendre deux mortiers, à La-Tour-de-Trême. [268]

M. Ch. Broillet, méd.-dentiste,

ouvrira son cabinet dentaire à Fribourg à partir du 11 Mars au 2^{me} étage du bâtiment de la Caisse hypothécaire Grand'Rue N° 25. (H 169 F)

Consultations tous les jours (dimanches et fêtes chômées exceptés) de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 4 heures du soir. [260]

A louer

Un appartement composé de trois pièces et une cuisine. Entrée immédiate, chez Louis Desbiolles à Bulle. [255]

Pâturage à louer.

La belle gîte appelée « Les Trozés » attenante au village de Pringy, commune de Gruyères. S'adresser à l'auberge de la Halle à Gruyères. [252]

A vendre

Une jolie maison au village de Morlon, position avantageuse pour un établissement, avec un verger attenant d'une pose et seize perches, première qualité de terrain, avec beaucoup d'arbres fruitiers.

Une autre à 2 pas au-dessus du même village avec une parcelle de terrain d'environ 1/2 pose de bon terrain.

S'adresser à Joseph Brasey, propriétaire, au dit lieu. [247]

BULLE. Imprimerie PHILIPPE HESLER.